

**C.C.A.S DE  
SAINT PIERRE  
EN  
FAUCIGNY  
(Haute-Savoie)**

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

22 SEP. 2022

COURRIER ARRIVÉ

### Nombre de Conseillers :

en exercice 9  
présents 6  
votants 6

l'an deux mille vingt deux ----

le vingt et un septembre 2022 à dix-sept heures

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eddi ETIENNE, Vice-Président du CCAS.

Date de convocation : 13 septembre 2022

### OBJET :

Participation 2022 à  
l'A.D.M.R. du Pays Rochois

**PRESENTS : M. ETIENNE**

Mmes PAGET, BURNIER, BOCHATAY, ESPINASSE, MICHEL,

**ABSENTS REPRESENTES : /**

**ABSENTS : Mme VAUDEY, M. GAILLARD, RANGHIERO,**

Sur proposition du Président et suite à la convention de participation signée le 20 mars 2003 avec l'A.D.M.R. du Pays Rochois, le Conseil d'Administration, avec 6 votes favorables et 1 abstention (Mme Espinasse membre de l'ADMR) :

- DECIDE de verser à l'A.D.M.R. du Pays Rochois une participation de 11.022 € pour l'année 2022 représentant 1,60 € par 7 026 habitants.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le : 22/09/2022

Publié le : 23/09/2022

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.**

Le Vice-Président du C.C.A.S.  
**Eddi ETIENNE**

